

TROPHEE POEMELODIES

Règlement du concours 2014

Article 1 : L'association « **Plumes et Croches** » organise dans le cadre du **Festival « Poémélodies »** un concours de **chansons francophones à textes** dénommé **Trophée Poémélodies**.

Ce concours aura lieu **pendant le Festival**

le Samedi 26 Juillet 2014 à 15 h 00 à la Salle des Fêtes de La Croix Blanche en Lot et Garonne.

Ce concours s'adresse aux **ACI amateurs et professionnels** sans limite d'âge.

Les textes et musiques interprétés devront obligatoirement être des **créations récentes**.

Article 2 : Les artistes présenteront **trois chansons**. Le jour du concours, elles seront identiques à celles expédiées pour la sélection. La durée d'une chanson ne doit pas excéder **cinq minutes**. Le jury de sélection retiendra **sept artistes** qui participeront à la finale.

Article 3 : Le jour du concours, les artistes s'accompagneront eux-mêmes ou seront accompagnés par un ou plusieurs musiciens (dans la limite technique possible)

Article 4 : Les artistes devront adresser avant le **15 Mai 2014**, au responsable du Festival **Maurice LEULLIEUX 1150 Chemin de Fontane 47340 La Croix Blanche**
Tel **05 53 87 81 28 / 06 84 09 22 75** un dossier comprenant :

- **Un bulletin d'inscription dûment complété avec une photographie (nom au dos)**
- **Un exemplaire du règlement signé (ces documents pourront être imprimés directement à partir du site www.poemelodies.fr ou expédiés par la poste à la demande des concurrents).**
- **Les textes dactylographiés des trois chansons présentées avec les noms des auteurs et compositeurs.**
- **Un enregistrement sonore de bonne qualité sur CD.**
(Ces documents et supports sonores ne seront pas restitués aux concurrents).

Article 5 : Le jour du concours, les finalistes disposeront de la salle de **12h30 à 14h30** pour les balances.

Article 6 : La manifestation est publique et gratuite. Les Prix sont remis à la fin du concours après dépouillement des notes décernées par le public pour le Prix du Public et par les membres du jury pour le Trophée Poémélodies et pour le Prix de la Mairie.

Article 7 : Les prix décernés sont les suivants :

- **Trophée Poémélodies (meilleure chanson) : 300 euros + programmation au festival 2015**
- **Prix du Public : 200 euros**
- **Prix de la Mairie : à la discrétion de la Mairie.**
Ces prix ne sont pas cumulables.

Article 8 : Les artistes primés seront hors-concours l'année suivante.

Article 9 : Les artistes déclarent être assurés en responsabilité civile pour tout accident pouvant survenir pendant le concours.

Article 10 : L'association « **Plumes et Croches** » déclare être assurée pour sa propre responsabilité.

Article 11 : Tout artiste sélectionné pour la finale ne se présentant pas le jour du concours, sans raison valable justifiée, sera définitivement éliminé et ne pourra plus prétendre à l'avenir se présenter au concours.

Article 12 : L'organisateur s'engage à fournir la salle en ordre de marche, y compris le personnel nécessaire à son bon fonctionnement. Les membres de l'association assureront l'accueil des artistes, des membres du jury et du public.

Article 13 : L'organisateur s'engage à prendre en charge la déclaration et le paiement des droits d'auteurs éventuels.

Article 14 : Pour pouvoir prétendre à la sélection du concours, chaque artiste devra retourner un dossier complet **avant le 15 Mai 2014** (cachet de la poste faisant foi)
La signature du présent règlement implique l'acceptation de chacun de ses articles.

Date et signature précédées de la mention : « **Règlement lu et approuvé** »

Ne pas oublier de parapher les autres pages du règlement.

CONCOURS « POEMELODIES » BULLETIN D'INSCRIPTION
A envoyer avant le **15 Mai 2014** au responsable du Festival
Maurice Leullieux 1150 Chemin de Fontane 47340 La Croix Blanche

Nom de l'ACI : **Pseudo** : **Age** :
Représenté par Mr ou Mme : (pour les mineur(e)s)
Adresse :
.....
E mail : **Tel** :

ŒUVRES PRESENTEES (Titres)

1 : **Durée** :
2 : **Durée** :
3 : **Durée** :

Quel sont les instruments utilisés en
accompagnement :

Les œuvres sont-elles déposées à la **SACEM** : **OUI NON** (rayer la mention inutile)

NB : Ne pas omettre de joindre une photographie et un exemplaire du règlement signé, ainsi que les éléments indiqués dans le règlement.